



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 août 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 13 août 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi (voir annexe), dans laquelle celui-ci appelle l'attention du Conseil sur ce qui s'est passé récemment dans le Jammu-et-Cachemire occupé. La situation constitue une menace imminente pour la paix et la sécurité internationales et exige que le Conseil l'examine immédiatement.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Maleeha Lodhi



Annexe à la lettre datée du 13 août 2019 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 13 août 2019

À la suite de mes lettres datées des 1^{er} et 6 août 2019 concernant l'évolution récente de la situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé, je souhaite appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation qui a été créée dans la partie occupée par l'Inde de l'État du Jammu-et-Cachemire faisant l'objet d'un différend et le long de la ligne de contrôle entre le Pakistan et l'Inde. Cette situation constitue une menace imminente pour la paix et la sécurité internationales et exige que le Conseil de sécurité l'examine immédiatement.

Le Conseil de sécurité est saisi depuis janvier 1948 du différend qui existe entre le Pakistan et l'Inde concernant le Jammu-et-Cachemire. Il a adopté une série de résolutions contraignantes, notamment les résolutions [47 \(1948\)](#), [51 \(1948\)](#), [80 \(1950\)](#) et [91 \(1951\)](#), qui exprimaient le principe selon lequel « le sort définitif de l'État du Jammu-et-Cachemire d[evait] être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ».

En outre, dans ses résolutions [91 \(1951\)](#), [122 \(1957\)](#) et [123 \(1957\)](#), le Conseil de sécurité a réaffirmé que toute tentative (unilatérale) des « parties intéressées » de « déterminer la structure et les associations futures de l'ensemble de l'État du Jammu-et-Cachemire ou d'une partie quelconque dudit État ne constitu[ai]ent pas des moyens propres à régler le sort dudit État conformément au principe [du plébiscite] mentionné ci-dessus ».

Malgré les engagements solennels pris envers le Pakistan, d'autres États et le peuple du Jammu-et-Cachemire par le Gouvernement indien, notamment par son premier Ministre, Jawaharlal Nehru, dans de nombreuses communications officielles adressées au Conseil de sécurité, de se conformer aux résolutions et décisions du Conseil de sécurité sur la question et de les appliquer, l'Inde a progressivement renoncé à respecter ces engagements. Cela a provoqué un mouvement de résistance du peuple du Jammu-et-Cachemire occupé contre le Gouvernement indien. Le différend larvé concernant le Jammu-et-Cachemire a également déclenché plusieurs conflits entre l'Inde et le Pakistan.

La lutte pour la liberté a commencé en décembre 1989 après que des militaires indiens eurent tué plus de 100 manifestants cachemiriens pacifiques à Srinagar. Depuis lors, les forces indiennes ont tué quelque 100 000 Cachemiriens, fait veuves plus de 22 000 femmes, fait orphelins 108 000 enfants et violé plus de 12 000 femmes, le viol étant un instrument de la politique d'occupation.

La lutte des Cachemiriens pour la liberté a repris de plus belle depuis 2016, après que l'Inde eut tué Burhan Wani, un chef populaire de la résistance.

L'Inde a depuis lancé une nouvelle campagne de répression brutale et commis de graves violations des droits de l'homme du peuple du Jammu-et-Cachemire, comme l'a indiqué le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans deux rapports publiés successivement en 2018 et 2019. La recommandation du Haut-Commissariat tendant à la création d'une commission chargée d'enquêter sur ces violations a été approuvée par le Pakistan mais rejetée par l'Inde.

La répression menée par l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé s'est intensifiée ces derniers mois, notamment par l'application de lois draconiennes telles que la loi de 1978 relative à la sécurité publique au Jammu-et-Cachemire et la loi de

1964 relative à la détention préventive au Jammu-et-Cachemire, ainsi que la loi de 1990 relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées (Jammu-et-Cachemire) et la loi relative aux zones perturbées. Près de 180 000 militaires supplémentaires ont été déployés, qui s'ajoutent aux plus de 700 000 militaires qui y sont stationnés depuis plus de trois décennies. Un rideau de fer s'est abattu sur le Jammu-et-Cachemire occupé avant que, le 5 août 2019, le Gouvernement indien n'éviscère illégalement les dispositions de sa Constitution qui avaient accordé à l'État du Jammu-et-Cachemire un statut « spécial » et « autonome » (de manière à justifier son « accession » contestable et non établie). Les touristes et les visiteurs ont été renvoyés du pays, un pèlerinage hindou annuel (Amarnath Yatra) a été annulé, les écoles et les universités ont été fermées, et les hôpitaux ont été invités à se préparer à faire face à une « situation d'urgence ». L'Inde a également imposé un couvre-feu total, 24 heures sur 24, sur l'ensemble du territoire occupé, coupé toutes les communications et arrêté ou détenu plus de 500 dirigeants et militants politiques cachemiriens. L'ensemble du territoire est en somme devenu une gigantesque prison militaire.

Depuis le 5 août 2019, les violations des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé ont pris encore plus d'ampleur. Selon des informations crédibles, des dizaines de manifestants non armés – des hommes, des femmes et des enfants – qui avaient violé le couvre-feu despotique ont été tués ou blessés par les tirs aveugles des militaires indiens.

Le Secrétaire général et les organisations de défense des droits de l'homme ont exprimé leur vive préoccupation face à la situation des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

Le Parti Bharatiya Janata et sa source idéologique hindoue, le Rashtriya Swayamsevak Sangh, ont depuis longtemps pour politique déclarée de faire du Jammu-et-Cachemire occupé à majorité musulmane un territoire à majorité hindoue. La décision prise par l'Inde le 5 août 2019 a ouvert la voie à la réalisation de cet objectif fasciste, une tentative à laquelle les Cachemiriens résisteront farouchement. Il faut s'attendre à ce que les forces d'occupation indiennes répriment très lourdement la résistance, ce qui se traduira par un nettoyage ethnique et des crimes de génocide dans le Jammu-et-Cachemire occupé. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont le devoir d'empêcher que ne se reproduisent les tragédies de Srebrenica et du Rwanda.

Contrairement aux peuples des autres territoires coloniaux, notamment le Timor oriental et la Namibie, qui ont pu exercer leur droit à l'autodétermination, le peuple du Jammu-et-Cachemire s'est vu refuser l'exercice de ce droit en dépit des résolutions du Conseil de sécurité qui lui reconnaissent ce droit. Les musulmans du monde entier s'interrogent sur cette politique du deux poids, deux mesures. La communauté internationale ne peut ignorer plus longtemps les droits de l'homme fondamentaux du peuple du Jammu-et-Cachemire occupé.

Qui plus est, il existe un danger immédiat et manifeste que l'Inde provoque un nouveau conflit avec le Pakistan pour faire oublier ses récents agissements dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

Outre le fait qu'elle a incorporé des militaires supplémentaires sur le territoire, l'Inde a multiplié les violations de l'accord de cessez-le-feu de 2003 le long de la ligne de contrôle. Elle a utilisé des sous-munitions le long de cette ligne et pris délibérément les civils pour cibles. La publication d'une information fallacieuse dans les médias indiens contrôlés par l'État faisant état de la présence de « terroristes » de l'autre côté de la ligne de contrôle sur le point d'entrer au Cachemire occupé indique que le Gouvernement indien inconscient a l'intention de provoquer une nouvelle crise avec le Pakistan, au moyen d'une opération « sous fausse bannière ».

Le Pakistan ne souhaite pas un nouveau conflit avec l'Inde. En février dernier, le Pakistan a fait preuve de la plus grande retenue face à l'agression flagrante de l'Inde, à savoir une attaque aérienne du territoire pakistanais et des intrusions dans l'espace aérien pakistanais. Exerçant le droit du pays à la légitime défense, les forces aériennes pakistanaises ont abattu deux avions indiens et fait prisonnier un pilote indien. En signe de bonne volonté, le Premier Ministre pakistanais a, de son propre chef, rapatrié immédiatement le pilote de chasse indien capturé.

Le Pakistan ne provoquera pas de conflit. Mais l'Inde ne devrait pas prendre la retenue du Pakistan pour de la faiblesse. Si l'Inde choisit de recourir de nouveau à l'emploi de la force, le Pakistan, en état de légitime défense, sera obligé de riposter avec toutes ses capacités. Si la communauté internationale ne parvient pas à faire reculer la menace contre la paix et la sécurité internationales créée par l'idéologie raciste du Gouvernement indien et ses politiques et mesures arrogantes, cela aura de sérieuses conséquences non seulement pour le Pakistan et l'Inde mais aussi pour le monde entier.

Compte tenu des implications dangereuses qu'ont les faits nouveaux susmentionnés, je vous serais obligé de convoquer d'urgence une séance du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan » pour examiner la situation créée par les actes d'agression perpétrés récemment par l'Inde, qui constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales, privent délibérément le Jammu-et-Cachemire de son statut reconnu internationalement comme faisant l'objet d'un différend, visent une modification unilatérale de la structure démographique du territoire et violent les droits de l'homme fondamentaux du peuple cachemirien, notamment son droit inaliénable à l'autodétermination, consacré par le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité.

Je souhaite également demander que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, un représentant du Gouvernement pakistanais soit autorisé à participer à la séance.

(Signé) Makhdoom Shah Mahmood **Qureshi**
